

## Fiche de données de sécurité selon la réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision date: 2019-06-12

Remplacée: 2013-03-05

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: ERISYS\* GE-5  
Numéro de produit utilisés par les entreprises: GE5  
REACH numéro d'enregistrement: Non enregistré  
Désignation de la substance: Butyl 2,3-epoxypropyl ether  
Numéro d'identification de substance: EC 219-376-4  
Autres moyens d'identification: Non disponible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations: Liquide époxyde.  
Utilisations déconseillées: Aucune identifiée

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant / Fournisseur: CVC Thermoset Specialties  
844 N. Lenola Road  
Moorestown, New Jersey 08057  
États-Unis  
Téléphone: +1-856-533-3000  
FAX: +1-856-533-3003  
e-mail: CTS.info@emeraldmaterials.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

##### Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Liquides inflammables, catégorie 3, H226  
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4, H302  
Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317  
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4, H332  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques, H335  
Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2, H341  
Cancérogénicité, catégorie 2, H351  
Danger pour le milieu aquatique, Danger chronique, catégorie 3, H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage:

##### Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

**Mention(s) de danger:**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mention(s) de mise en garde:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse pour l'extinction.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Informations supplémentaires:**

Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et l'ECHA Guide sur l'étiquetage et à l'emballage. Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

**2.3. Autres dangers:**

**Critères PBT/vPvB:**

Non disponible

**Autres dangers:**

Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substance:**

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>Classification</u>	<u>Mentions de danger</u>
0002426-08-6	Butyl glycidyl ether	99-100	Acute Tox. 4 Inhalation- Acute Tox. 4 Oral- Aquatic Chronic 3- Carc. 2- Flam. Liq. 3- Muta. 2- Skin Sens. 1- STOT SE 3 RTI	H226-302-317-332-335-341-351-412
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>REACH numéro d'enregistrement</u>	<u>CE/Liste Number</u>
0002426-08-6	Butyl glycidyl ether	99-100	Non disponible	219-376-4

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours:

**Généralités:** Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau non contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Inhalation:** Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection des secouristes:** Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Étourdissements, somnolence, maux de tête, irritation, nausée. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction:

**Moyens d'extinction appropriés:** En cas d'incendie, vaporisez de l'eau ou utilisez des produits chimiques secs classifiés ABC, de la mousse antialcool ou du gaz carbonique. Utilisez de l'eau pour refroidir les récipients menacés par le feu. Si un produit déversé ne s'est pas encore enflammé, vaporisez-le avec de l'eau pour disperser les vapeurs et protéger le personnel de secours qui tente de stopper la fuite. Le jet d'eau peut servir à éloigner le produit déversé des flammes et à le diluer afin qu'il ne soit plus inflammable.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

**Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion:** Lancer un avertissement : liquide combustible. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer la zone. Si le déversement est important, être prêt à isoler la zone dangereuse. Interdire l'accès à la zone de déversement aux personnes qui ne participent pas au nettoyage et / ou qui n'ont pas reçu une formation adéquate dans la gestion des liquides dangereux / inflammables déversés. Les vapeurs peuvent exploser si allumé dans un secteur enclos. La course d'à l'égout peut causer un danger de feu ou explosion. Protéger le produit contre tous les types de flammes ; lors de l'utilisation de dispositifs chauffants, etc., respecter les espaces libres appropriés. Exposé à des chaleurs extrêmes, le récipient fermé peut éclater (en raison de la pression accumulée). Le produit peut brûler en présence d'une source d'incendie. Dégage des vapeurs volatiles plus lourdes que l'air qui peuvent se déplacer le long du sol ou être déplacées par le système de ventilation avant de s'enflammer au contact d'une flamme, d'étincelles, de radiateurs ou d'autres sources de feu à des endroits distants (risque de retour de flamme). Peut former des peroxydes explosifs.

**Produits de combustion dangereux:** Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

### 5.3. Conseils aux pompiers:

Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir refroidis les récipients exposés au feu. Il faut utiliser de l'eau pulvérisée pour laver les déversements accidentels loin des points d'exposition et pour diluer les produits répandus en mélanges non-combustibles. Ne pas déverser les liquides combustibles dans les égouts, car ceci pourrait provoquer un danger d'incendie ou d'explosion de la vapeur. Ne jamais diriger le jet extincteur directement vers un liquide inflammable / combustible en flammes. Si le jet extincteur solide ou direct est dirigé vers un déversement accidentel en flammes ou dans un récipient ouvert de liquide en flammes, ceci pourrait répandre l'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer les endroits de déversement. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Remove all ignition sources, as spilled material may polymerize. Remove leaking containers to a ventilated area.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques:**

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Ne pas le laisser venir en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières, vapeurs, aérosols, brouillards ou de gaz. Ne pas ingérer, goûter ou avaler. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Se débarrasser des chaussures contaminées par ce produit. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Éliminer toutes sources d'inflammation. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Les vapeurs peuvent voyager aux sources d'allumage lointaines.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit de stockage des produits combustibles et loin de la chaleur et des flammes nues. Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes. Entreposer dans un endroit bien aéré. Lorsqu'il n'est pas utilisé, garder le récipient en position verticale pour éviter les fuites. Éviter de stocker les récipients au soleil dans la mesure où de la vapeur pourrait s'accumuler dans l'espace libre, entraînant un montée de pression. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Le produit peut accumuler des charges statiques quand il est manipulé. Les équipements devront être mis à la terre. Les récipients vides peuvent contenir des vapeurs ou des liquides résiduels qui seraient susceptibles de s'enflammer ou d'exploser. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pas de renseignements supplémentaires

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle:**

**Limites d'exposition professionnelle (OEL):**

<u>Nom Chimique</u>	<u>UE OELV</u>	<u>UE IOELV</u>	<u>ACGIH - TWA/Niveau plafond</u>	<u>ACGIH - STEL</u>
Butyl glycidyl ether	N/E	N/E	3 ppm TWA (skin) (dermal sensitizer)	N/E
<u>Nom Chimique</u>	<u>France VME</u>	<u>Belgium OEL</u>		
Butyl glycidyl ether	25 ppm TWA	3 ppm TWA (skin)		
<u>Nom Chimique</u>	<u>Suisse OEL</u>			
Butyl glycidyl ether	25 ppm TWA, 50 ppm STEL (skin) (Sensitizer)			

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

**Contrôles techniques appropriés:** Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité. Eliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.).

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:**

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de sécurité ou à coques requises.

**Protection des mains:** Évitez le contact avec la peau lors du mélange ou de la manipulation du matériau en portant des gants imperméables résistants aux produits chimiques. En cas d'immersion prolongée ou de contact fréquent répété, le port de gants dont le temps de protection est supérieur à 480 minutes est recommandé (protection de classe 6). En cas de contact bref ou de projections, le port de gants dont le temps de protection est de 30 minutes ou plus est recommandé (protection de classe 2 ou plus). Matériaux suggérés pour les gants de protection : néoprène, PVC. Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions de la directive CE 89/686/CEE et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

**Protection de la peau et du corps:** Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

**Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique.

**Informations diverses:** Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:** Voir les sections 6 et 12.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

<b>État physique:</b>	Liquide	<b>pH:</b>	Non disponible
<b>Apparence:</b>	Clair	<b>Densité relative:</b>	0.92

Nom du FDS: ERISYS\* GE-5

<b>Odeur:</b>	Aromatiques	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	0.63
<b>Seuil olfactif:</b>	Non disponible	<b>Pourcentage volatile (poids):</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Négligeable	<b>Composés organiques volatiles (VOC):</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible	<b>Point d'ébullition °C:</b>	164 °C
<b>Pression de vapeur:</b>	3 mm Hg @ 25°C	<b>Point d'ébullition °F:</b>	327 °F
<b>Densité de vapeur:</b>	Plus lourd que l'air	<b>Point d'éclair:</b>	>54 °C (>129 °F) Vase clos
<b>Viscosité:</b>	2 cps @ 25°C	<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation:</b>	Non disponible	<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Sans objet (liquide)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Pas d'oxydation	<b>Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosivité:</b>	LFL/LEL: Non disponible UFL/UEL: Non disponible
<b>Propriétés explosives:</b>	Non explosif		
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible		

## 9.2. Autres informations:

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité:

Exothermic reactions including polymerization may occur in contact with amines, strong acids, strong bases, strong oxidizing agents and excessive heat.

### 10.2. Stabilité chimique:

Ce produit est stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas. Ce produit subit une autopolymérisation aux très hautes températures.

### 10.4. Conditions à éviter:

Sources de chaleur et de combustion excessives.

### 10.5. Matières incompatibles:

Éviter les acides, bases et agents oxydants concentrés. Éviter tout contact avec des amines.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut produire de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des aldéhydes et d'autres produits de combustion incomplète.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

#### Informations sur les voies d'exposition probables:

**Généralités:** Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum. BUTYL GLYCIDYL ETHER: May cause chronic health effects involving blood, central nervous system, kidney and liver based on animal data. Effet cancérigène suspecté. Preuves insuffisantes. Possibilité d'effets irréversibles.

**Yeux:** Susceptible d'irriter les yeux.

**Peau:** Peut être nocif par contact cutané. Susceptible d'irriter la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Inhalation:** Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion:** Substance nocive si ingérée. L'ingestion peut entraîner une irritation.

**Renseignements sur la toxicité aiguë:** Nocif par inhalation - Catégorie 4. Nocif en cas d'ingestion - Catégorie 4.

<u>Nom Chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
Butyl glycidyl ether	1030 ppm (8 hours)	Rat / adulte	1660-2260 mg/kg	Rat / adulte	>2150 mg/kg	Rat / adulte

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Butyl glycidyl ether	Faible irritant	Lapin / adulte

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
Butyl glycidyl ether	Faible irritant	Lapin / adulte

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Sensibilisation cutanée - Catégorie 1. ÉTHER DE GLYCIDYLE ET DE BUTYLE : Sensibilisation dermique observée au cours de tests sur les animaux.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
Butyl glycidyl ether	Sensibilisant	Cobaye / adulte

**Cancérogénicité:** Susceptible de provoquer le cancer - Catégorie 2.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Susceptible d'induire des anomalies génétiques - Catégorie 2. ÉTHER DE GLYCIDYLE ET DE BUTYLE : L'éther de glycidyle et de butyle a donné des résultats positifs au cours de nombreux essais sur la toxicité génétique in vitro avec et sans activation métabolique. Des résultats variés ont été observés au cours des tests du dominant-létal et des tests du micronoyau chez la souris.

**Toxicité pour la reproduction:** Non classé. ÉTHER DE GLYCIDYLE ET DE BUTYLE : Toxicité reproductive : Au cours d'une étude portant sur le développement prénatal oral (gavage), des effets observés à la dose la plus élevée de 250 mg/kg/jour comprenaient l'augmentation de la perte de l'embryon post-implantation, la baisse de la viabilité et du poids de la portée; dose sans aucun effet indésirable (NOAEL en anglais) pour le développement de l'embryon ou du fœtus = 150 mg/kg/jour et dose sans aucun effet indésirable (NOAEL) pour la toxicité maternelle de 250 mg/kg/jour (aucune toxicité matérielle observée au cours de l'étude).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:** Peut irriter les voies respiratoires - Catégorie 3.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:** Non classé. ÉTHER DE GLYCIDYLE ET DE BUTYLE : Des effets ont été observés sur les reins, le foie, le système nerveux central et le sang d'animaux de laboratoire exposés à l'éther de glycidyle et de butyle. Au cours d'une étude d'inhalation de 28 jours, les rats exposés à 188 ppm ont perdu du poids et leur chimie sanguine a été modifiée. Une irritation grave des voies respiratoires supérieures a été observée chez des rats exposés à 94 et 188 ppm. Au cours d'une étude sur la toxicité chronique, des rats mâles exposés à 150 ppm 50 fois durant 7 heures ont subi un retard de croissance; à des doses de 300 ppm, la mortalité s'élevait à 50 % et des signes de toxicité supplémentaires sont apparus, tels qu'une apparence non soignée, une nécrose du foie et des augmentations importantes des ratios de poids rein/corps et poumons/corps.

**Danger par aspiration:** Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

**Renseignements sur les autres formes de toxicité:** Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité:

<u>Nom Chimique</u>	<u>Espèce</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Chronique</u>
Butyl glycidyl ether	Poissons	LC50 65 mg/L (96 heures)	N/E	N/E
Butyl glycidyl ether	Invertébrés	EC50 22 mg/L (24 heures)	N/E	N/E
Butyl glycidyl ether	Algues	EC50 35 mg/L (72 heures)	N/E	N/E

### 12.2. Persistance et dégradabilité:

<u>Nom Chimique</u>	<u>Biodégradation</u>
Butyl glycidyl ether	N'est pas facilement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

**Nom Chimique**

Butyl glycidyl ether

**Facteur de bioconcentration (BCF)**

N/E

**Log Kow**

0.63

### 12.4. Mobilité dans le sol:

**Nom Chimique**

Butyl glycidyl ether

**Mobilité dans le sol (Koc/Kow)**

N/E

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non disponible

### 12.6. Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

### 14.1. Numéro ONU: UN3271

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Ethers, n.o.s. (butyl glycidyl ether)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: 3

Catégorie de danger canadienne TDG: 3

Catégorie de danger européenne ADR/RID: 3

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: 3

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: 3

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

### 14.4. Groupe d'emballage: III

### 14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: Sans objet

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Sans objet

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Sans objet

**Remarques:** En ce qui concerne les expéditions par voie terrestre au sein des États-Unis, les liquides inflammables dotés d'un point d'éclair de 100 à 141° F (38 à 60° C) peuvent être re-classifiés : NON RÉGLEMENTÉ , pour les récipients d'une contenance inférieure ou égale à 119 gallons. LIQUIDE COMBUSTIBLE, pour les récipients d'une contenance supérieure ou égale à 119 gallons.



## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Europe REACH (EC) 1907/2006:** Tous les composants applicables ne sont pas enregistrés. Contactez votre représentant commercial pour obtenir plus d'informations sur la conformité REACH. La réglementation REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE:** Sans objet

**Autres renseignements sur l'UE:** Pas de renseignements supplémentaires

**Réglementations nationales:** Pas de renseignements supplémentaires

#### Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Sans objet

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Raison de la révision:** Modifications dans la (les) section(s): 15

**Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges:** Sans objet (substance)

#### Légende:

\*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

Nom du FDS: ERISYS\* GE-5

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

UE OELV: Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne

UE IOELV: Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

**Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:**

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis